

Paris, le 7 septembre 2017

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 33

Conformément à la décision n° 2010-07 SG modifiée, le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est publié sur le site virtuel du Cnam (<http://www.cnam.fr/actes-administratifs/>).

TABLE DES MATIERES

DELIBERATIONS EMANANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'ANNEE 2017 (SEANCE DU 12 JUILLET 2017)

- **Renouvellement des sièges de représentants des usagers à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers** p. 3
- **Modification de la campagne d'emplois au titre de l'année 2017 : PRCM agroalimentaire** p. 4
- **Admission de créances en non-valeur** p. 5
- **Remise gracieuse de créances** p. 6
- **Transformation d'emplois budgétaires** p. 8
- **Règlement national des examens** p. 10
- **Règlement de l'EICnam** p. 11

3. Renouvellement des sièges de représentants des usagers à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

A la suite du changement de la représentation des usagers au conseil d'administration fin 2016/début 2017, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 juillet 2017, a procédé au renouvellement des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Sont désignés (sous réserve de la garantie de la possibilité juridique de voir siéger au sein d'une même section disciplinaire deux personnes unies par le mariage) pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, à parité d'hommes et de femmes, les deux usagers élus au conseil ainsi que quatre usagers titulaires et six usagers suppléants ayant répondu à l'appel à candidature comme il suit :

NOM Prénom – Titulaires	NOM Prénom – Suppléant.e.s
- FERRAND Emmanuel	- BENYAHIAOUI Lynda
- FORTILME Stanley	- CHARDON-LECHÊNE Emmanuelle
- HAUET Valérie	- DALLA Diarra
- REISBERG Gerald	- PANZA Romain
- REISBERG Nicole	- RABESANDRATANA Patrick
- VANDERVAEREN Marjorie	- VOLKAN Ozkanal

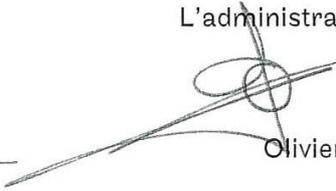
Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

Fait à Paris, le 28 AOUT 2017

L'administrateur général


Olivier Faron

4. Modification de la campagne d'emplois au titre de l'année 2017 : PRCM agroalimentaire

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 juillet 2017, approuve à l'unanimité l'ajout en 6^{ème} et dernière position de la liste complémentaire des postes susceptibles d'être ouverts aux concours au titre de l'année 2017 du poste suivant :

PUBLICATION - ENSEIGNANTS 2017

Corps	Profil	section CNU	Equipe	Labo	Motif de la demande
PRCM	Agroalimentaire		EPN 07		republication suite au désistement du lauréat du concours

Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

Fait à Paris, le 28 AOUT 2017

L'administrateur général


Olivier Faron

4. Admission de créances en non-valeur

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 juillet 2017, approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances dont la liste figure en annexe de la présente délibération, pour un montant de 153.832,18 € TTC.

Pour ampliation
Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services

Fait à Paris, le 28 AOUT 2017
L'administrateur général

Olivier Faron

Voir annexe 1 au présent recueil

4. Remise gracieuse de créances

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 juillet 2017, approuve à l'unanimité la remise gracieuse de la créance figurant en annexe de la présente délibération, pour un montant de 2.177,82 euros.

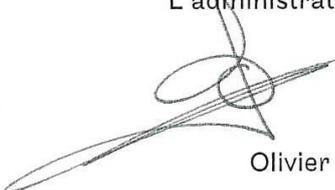
Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

Fait à Paris, le 28 AOUT 2017

L'administrateur général


Olivier Faron

5. Transformation d'emplois budgétaires

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 juillet 2017, approuve, par 22 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions, les transformations d'emplois budgétaires de personnels BIATSS titulaires, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.

Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation

Didier BOUQUET
Directeur général des services

Fait à Paris, le 28 AOUT 2017

L'administrateur général



Olivier Faron

Conseil d'administration du 12 juillet 2017
Annexe à la notice de présentation - Propositions de transformation d'emplois budgétaires

Corps d'origine	Corps d'origine			Résultats de la transformation				Observation	
	Coût moyen chargé annuel par agent	Nombre d'emplois	Coût moyen chargé annuel total (A)	Corps cible	Coût moyen chargé annuel par agent	Nombre d'emplois	Coût moyen chargé annuel total (B)		Balance (A-B)
ADJAENES	43 200,00	25	1 080 000,00	ASI	56 500,00	19	1 073 500,00	6 500,00	
AAE	73 550,00	3	220 650,00	IGE	67 500,00	4	270 000,00	- 49 350,00	équilibre du coût, avec le reliquat de masse salariale issue des autres transformations
ADJAENES	43 200,00	3	129 600,00	MAG	40 200,00	2	80 400,00	49 200,00	
SAENES	50 100,00	1	50 100,00	BIBAS	51 200,00	1	51 200,00	- 1 100,00	équilibre du coût, avec le reliquat de masse salariale issue des autres transformations
Total transformations	-	32	1 480 350,00		-	26	1 475 100,00	5 250,00	

Observations :

Ces propositions de transformations permettraient de mettre en cohérence la nature des emplois budgétaires avec l'évolution des statuts des personnels en activité :

- 19 emplois d'assistant ingénieur ITRF : 13 pour asseoir des agents qui sont actuellement sur des supports d'autres corps, 4 pour asseoir les lauréats des concours ITRF 2017 et 2 pour asseoir les agents qui pourraient être promus par liste d'aptitude en 2017 (sur la base d'une moyenne des promotions obtenue par le Cnam les années antérieures) ;
- 4 emplois d'ingénieurs d'études : 3 pour asseoir des agents qui sont actuellement sur des supports d'autres corps et 1 pour asseoir l'agent qui pourrait être promu par liste d'aptitude 2017 (sur la base d'une moyenne des promotions obtenue par le Cnam les années antérieures) ;
- 2 emplois de magasiniers : 2 pour asseoir des agents qui sont actuellement sur des supports d'autres corps ;
- 1 emploi de bibliothécaire assistant spécialisé correspondant à un agent actuellement assis sur un support d'un autre corps.

6. Règlement national des examens

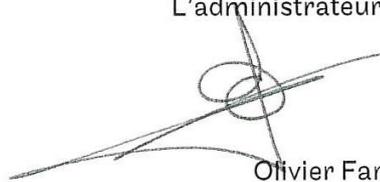
Par 17 voix « pour » et 7 abstentions, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 juillet 2017, approuve le règlement national du contrôle des connaissances, annexé au règlement intérieur de l'établissement, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services

Fait à Paris, le 28 AOUT 2017

L'administrateur général



Olivier Faron

Voir annexe 2 au présent recueil

6. Règlement de l'EiCnam

A l'unanimité, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 12 juillet 2017, approuve le règlement de l'EiCnam tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Sous réserve d'un avis favorable du conseil des formations, le conseil d'administration prend acte de l'ajout à venir d'une annexe 2 bis descriptive du cycle préparatoire du Cnam et d'une annexe 2 ter fixant le schéma du cursus conduisant à la délivrance du diplôme d'ingénieur du Cnam en formation hors temps de travail.

Pour ampliation

Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services

Fait à Paris, le 28 AOUT 2017

L'administrateur général


Olivier Faron

Voir annexe 3 au présent recueil